

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Code du produit : 6336

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Soins de la peau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Kimberly-Clark B.V.

Adresse : Copernicuslaan 35
Ede
6716 BM
Netherlands

Téléphone : +44 1737 736000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdscontact@kcc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +44 1865 407333

Poison Center Name : Centre Antipoison Et De Toxicovigilance

Poison Center Telephone : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	110615-47-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 10
COCAMIDOPROPYL BETAINE	61789-40-0 263-058-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version 1.5 Date de révision: 13.05.2021 Numéro de la FDS: 100000021153 Date de dernière parution: 23.11.2020
 Date de la première version publiée: 18.12.2018

D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
Tridecanol, branched, ethoxylated	69011-36-5 500-241-6	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE	18472-51-0 242-354-0	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
Undecylenamidopropyltrimonium Methosulfate	94313-91-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

premiers secours.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas de précautions spéciales requises.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Le matériel peut créer des conditions glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Pas de conditions à remarquer spécialement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glycerol	56-81-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

aucun(e)

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection de la peau et du corps

: vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

Couleur	: Pas d'information disponible.
Odeur	: Pas d'information disponible.
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible.
pH	: 5,3 - 5,7
Point de fusion/point de congélation	: 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Pas d'information disponible.
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	: Pas d'information disponible.
Densité relative	: Pas d'information disponible.
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Pas d'information disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Pas d'information disponible.
Viscosité, cinématique	: Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**Tridecanol, branched, ethoxylated:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle): 5.960 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë
BPL: non

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.270 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

DL50 oral (Rat): 2 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
BPL: Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:**COCAMIDOPROPYL BETAINE:**

Résultat : Irritation de la peau

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritant
BPL : non

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Undecylenamidopropyltrimonium Methosulfate:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

Produit:

Résultat : Irritant pour les yeux.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:**COCAMIDOPROPYL BETAINE:**

Résultat : Irritation des yeux

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
BPL : Pas d'information disponible.

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
BPL : non

Undecylenamidopropyltrimonium Methosulfate:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Tridecanol, branched, ethoxylated:**

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : non

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

BPL : non

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:Toxicité pour la reproduction : Pas d'information disponible.
- Evaluation**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Tridecanol, branched, ethoxylated:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,5 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
 BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,5 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
 BPL: oui

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,08 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE ligne directrice 203
 BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,087 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,081 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0206 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

Undecylenamidopropyltrimonium Methosulfate:**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

COCAMIDOPROPYL BETAINE:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: <= -0,07

D-glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,72 (40 °C)

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,4

CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,58

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : 84, 78
(R-461-3, France)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Scott® Control™ Antibacterial Hand Cleanser

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.11.2020
1.5	13.05.2021	100000021153	Date de la première version publiée: 18.12.2018

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
 Eye Dam. : Lésions oculaires graves
 Eye Irrit. : Irritation oculaire
 Skin Irrit. : Irritation cutanée
 FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
 FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses;

